

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 4 novembre 2019

Objet

**Budget primitif
2019 – Vote des
Autorisation de
Programme
Crédits de
Paiement (APCP)
« FIL VERT 2 » et «
RENOVATION DE
L'ECOLE BLUM » -**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 octobre 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaients présents :

Nathalie LACUEY, Cédric NAFFRICHOUX, Marcelle GRANJEON, Pascal CAVALIERE, Conchita LACUEY, Josette DURLIN, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Encarnacion MILLORIT, Nicole BONNAL, Valentine LOUKOMBO SENG, Jean- Michel MEYRE, Patrick DANDY, Ali RAIMI, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAULT, Hervé DROILLARD, Régine HERMENT, Philippe VERBOIS, Patrick ROBERT, Marie-Laurence FEURTET, Nicolas CALT, Serge HADON, Jean-Hervé LEBARS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. IGLESIAS à M. GALAN
Mme CHEVAUCHERIE à M. MEYRE
Mme REMAUT à Mme GRANJEON
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX
M. BUTEL à M. HADON

Absent excusé :

M. François LEY

M. NAFFRICHOUX a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que certaines opérations d'investissement font l'objet d'une gestion selon les modalités prévues à l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales en Autorisation de Programme Crédit de Paiement (APCP),

La présente délibération révisé la répartition annuelle des crédits de paiement des APCP concernant le Fil Vert 2 d'une part et l'école Blum d'autre part sans modifier le montant des autorisations.

Rappel des étapes d'avancement du projet d'aménagement du Fil vert -Sybirol – Séquence 2.

Les études de maîtrise d'œuvre du projet ont été lancées en 2018 pour s'achever courant 2019. Les missions PRO-ACT, DCE et EXE sont réglées sur l'exercice 2019.

Les travaux d'aménagement ont débuté en juin 2019 pour s'achever au cours du premier trimestre 2020. Un complément aux crédits de paiement 2019 initialement prévus s'avère nécessaire pour s'ajuster aux demandes de paiement des entreprises correspondant à l'avancée du chantier. La répartition des crédits de paiements de 2020, 2021 et 2022 sont donc ajustées.

Concernant l'école Blum, l'avancement du projet permet de décaler des CP de 2019 vers 2020.

Il est proposé, de modifier les 2 APCP comme suit :

Opération n° 1509 Rénovation de l'Ecole Blum

Autorisation de programme	2 782 423,97
Réalisé 2015	4 730,35
Réalisé 2016	29 693,62
Réalisé 2017	100 174,52
Réalisé 2018	86 221,64
Crédits de paiement 2019	552 374,22
Crédits de paiement 2020	2 009 229,62

Opération n° 1803 « Fil vert 2 »

Autorisation de programme	1 354 000,00
Réalisé 2018	6 739,10
Crédits de paiement 2019	565 856,00
Crédits de paiement 2020	250 000,00
Crédits de paiement 2021	300 000,00
Crédits de paiement 2022	231 404,90

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3, et suivants et R2311-9 et suivants, L1612-1 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration générale et Finances, Marchés Publics et nouvelles technologies réunie en date du 23 Octobre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques,).

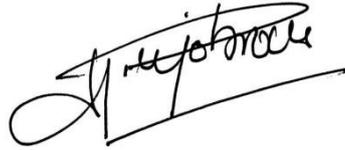
DIT que les crédits de paiement 2019 sont inscrits au budget 2019.

DIT que les crédits de paiement 2020 seront inscrits au budget 2020.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 5 Novembre 2019*

Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : **24**
 Pour : **24**
 Contre :
Abstention : 7/MM. CALT,
ROBERT, VERBOIS, Mmes HERMENT,
FEURTET, MM. HADON, BUTEL

Le Maire,



Jean- Jacques PUYOBRAU